Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260331-D_2026_041-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente et un mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Richard PALARIC, Hélène JOLLIT, Yves THIEC, Catherine KERBELLEC, Joël DUPUY, Christelle BRIZOUAL, Gaëlle DESPRÉS, Alain GUEGUEN, Alexandre SIMON, Anthony GUEGAN, Aurélie GAUTIER, Antony VALMALLE, Carole FACEMAZ, Guillaume LE GAL, Marie-Christine BARATHON, Guillaume PERRON, Claire RAMASSAMY, Yannick JOSSO, Vinciane TRONSON, Delphine LE FLOCH, Nicolas PRESSE, Lauriane MOLLER.
Absents ayant donné pouvoir : Caroline COCOUAL pouvoir à Richard PALARIC, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Antony VALMALLE.
Absents : Philippe COMBES, Sébastien SEGUIN, Tatiana LEROY, Yann MAILLET.

Carole FACEMAZ a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du Règlement Budgétaire et Financier

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire

Depuis l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024, la Commune a l'obligation de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui a pour objet de fixer les règles de gestion applicables à la Commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Ce RBF doit être approuvé par le Conseil municipal à chaque renouvellement de mandature.

Il sera actualisé en cas de besoin ou d'évolution des dispositions législatives et réglementaires par voie d'avenant.

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

